

**Bruxelles, le 13 avril 2023
(OR. en)**

8219/23

FIN 415

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	13 avril 2023
Destinataire:	Madame Johanna LYBECK LILJA, présidente du Conseil de l'Union européenne

Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 07/2023 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2023
--------	---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 07/2023.

p.j.: DEC 07/2023



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 13/04/2023

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2023
SECTION III - COMMISSION TITRES: 01, 13

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 07/2023

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0102 Horizon Europe

POSTE - 01 02 99 01 Achèvement des programmes de recherche précédents (antérieurs à 2021)	CP	-52 228 847,20
--	----	----------------

DU CHAPITRE - 0103 Programme de recherche et de formation Euratom

ARTICLE - 01 03 01 Recherche et développement dans le domaine de la fusion	CP	-14 772 513,80
--	----	----------------

POSTE - 01 03 99 01 Achèvement des programmes de recherche Euratom précédents (antérieurs à 2021)	CP	-40 998 639,00
--	----	----------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1304 Mobilité militaire

ARTICLE - 13 04 01 Mobilité militaire	CP	108 000 000,00
---------------------------------------	----	----------------

Par le présent virement, il est proposé de renforcer le volet «mobilité militaire» du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) de 108 millions d'EUR en crédits de paiement.

Après le début de la guerre d'agression russe en Ukraine, la Commission a accéléré la mise en œuvre du MIE-Mobilité militaire, ce qui se traduit par des besoins de préfinancement accrus en 2023.

Les besoins en crédits de paiement supplémentaires pour la mobilité militaire peuvent être satisfaits par un transfert d'Euratom et d'Horizon Europe.

La disponibilité des crédits de paiement recensés pour le programme de recherche et de formation Euratom s'explique par le report à 2024 d'un paiement en faveur du consortium EUROfusion ainsi que par des déclarations de coûts inférieures aux prévisions. En ce qui concerne Horizon Europe, les conséquences de la pandémie de COVID-19 continuent d'avoir une incidence sur l'achèvement des actions d'Horizon 2020: plusieurs modifications des conventions de subvention ont prolongé la durée des projets de recherche, ce qui a entraîné un ralentissement de la mise en œuvre et une réduction des coûts déclarés par les bénéficiaires à ce stade.

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

01 02 99 01 - Achèvement des programmes de recherche précédents (antérieurs à 2021)

b) Données chiffrées à la date du 30/03/2023

	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	3 147 625 008,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	3 147 625 008,00
4 Crédits déjà utilisés	588 204 399,24
5 Crédits disponibles (3-4)	2 559 420 608,76
6 Prélèvement proposé	52 228 847,20
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	2 507 191 761,56
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	1,66 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	54 907 705,36
2 Crédits disponibles à la date du 30/03/2023	38 282 978,65
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	30,28 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Les besoins en crédits de paiement pour 2023 sur cette ligne budgétaire ont été revus à la baisse pour deux raisons principales:

1. D'une part, l'achèvement des actions lancées dans le cadre d'Horizon 2020 a été retardé par une série de modifications des conventions de subvention visant à prolonger la durée des projets de recherche. Ces prolongations ont modifié la date de fin des projets concernés et, dans une certaine mesure, ont également étendu les périodes de rapport intermédiaire. Le retard dans les périodes de rapport finales a une incidence sur le moment où les paiements finaux correspondants sont effectués: la répartition de ces paiements dans le temps s'étale désormais sur 20 mois à compter de la date de clôture du rapport, au lieu de neuf mois.
2. D'autre part, la Commission a pu avancer certains paiements prévus pour 2023 à décembre 2022.

Par conséquent, un montant total de 52,2 millions d'EUR peut être mis à disposition à ce stade, dans l'attente d'une évaluation plus approfondie de l'excédent escompté à la fin de l'année 2023.

I.2

a) Intitulé de la ligne

01 03 01 - Recherche et développement dans le domaine de la fusion

b) Données chiffrées à la date du 30/03/2023

	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	107 513 531,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	107 513 531,00
4 Crédits déjà utilisés	1 023 354,43
5 Crédits disponibles (3-4)	106 490 176,57
6 Prélèvement proposé	14 772 513,80
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	91 717 662,77
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	13,74 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 30/03/2023	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La présente ligne budgétaire est presque intégralement destinée aux subventions accordées au consortium EUROfusion. Ce consortium dirige et intègre la recherche dans toute l'Europe dans un vaste programme de recherche et de développement visant à faire de l'énergie de fusion une réalité, articulé autour de deux grands axes: 1) la préparation en vue des expériences ITER et 2) la mise au point d'un concept pour la démonstration future d'une centrale électrique à fusion.

EUROfusion devrait présenter des déclarations de coûts inférieures au niveau prévu lors de l'élaboration du projet de budget 2023. La raison principale en est les retards dans la mise en service de certaines installations de recherche et dans la sous-traitance avec les bénéficiaires de celui-ci. La capacité d'absorption limitée dans d'autres parties du programme de recherche et de formation Euratom permet de mettre à disposition un montant de 14,8 millions d'EUR en crédits de paiement.

I.3

a) Intitulé de la ligne

01 03 99 01 - Achèvement des programmes de recherche Euratom précédents (antérieurs à 2021)

b) Données chiffrées à la date du 30/03/2023

	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	52 083 796,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	52 083 796,00
4 Crédits déjà utilisés	3 309 713,90
5 Crédits disponibles (3-4)	48 774 082,10
6 Prélèvement proposé	40 998 639,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	7 775 443,10
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	78,72 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 30/03/2023	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Les besoins en crédits de paiement pour 2023 sur cette ligne budgétaire ont été revus à la baisse, étant donné qu'un paiement final au consortium EUROfusion initialement prévu en 2023 a été reporté à 2024. La raison en est la complexité de la demande de paiement final, pour laquelle 213 bénéficiaires, 60 certificats relatifs aux états financiers ainsi que 50 audits devront être intégrés dans les calculs financiers.

La capacité d'absorption limitée dans d'autres parties du programme de recherche et de formation Euratom permet de mettre à disposition un montant de 41 millions d'EUR en crédits de paiement.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

13 04 01 - Mobilité militaire

b) Données chiffrées à la date du 30/03/2023

	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	130 000 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	130 000 000,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	130 000 000,00
6. Renforcement demandé	108 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	238 000 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	83,08 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 30/03/2023	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Les crédits de paiement actuellement disponibles au titre du volet «mobilité militaire» du programme MIE – Transports sont insuffisants pour couvrir les besoins de 2023.

Dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie en Ukraine, la Commission a accéléré, dans la mesure du possible, la mise en œuvre du MIE-Mobilité militaire. Pour ce faire, elle a avancé le lancement de l'appel de 2022 de septembre à mai 2022, accéléré l'évaluation et la sélection des propositions présentées et convenu avec les États membres au sein du comité de coordination MIE-Transports d'utiliser la flexibilité offerte par le programme de travail pour mobiliser le budget de l'enveloppe «mobilité militaire» afin de maximiser le soutien par tranches annuelles, ce qui permet de financer des projets de qualité supplémentaires à hauteur d'un montant total plus élevé.

En réponse à l'appel de 2022, 53 propositions éligibles ont été présentées pour une contribution totale demandée au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe d'environ 1 milliard d'EUR. À l'issue du processus d'évaluation, 35 propositions ont été recommandées en vue d'un financement, pour un montant global de 616 millions d'EUR à financer au titre du MIE. C'est près du double de l'appel initialement prévu d'un montant de 330 millions d'EUR.

Par conséquent, un montant supplémentaire de 108 millions d'EUR en crédits de paiement est nécessaire en sus du montant actuellement disponible en 2023 pour couvrir le préfinancement des projets retenus.